

COMMUNIQUE DE L' APER

Nous sommes dans la dernière ligne droite.

En effet, le classement de l'ex-établissement Berliet puis RVI de Vénissieux devrait être officiel dans les semaines qui viennent puisque le projet d'arrêté ministériel est passé ce mercredi 11 mai devant la commission nationale AT-MP de la CNAM pour avis.

Il ne manque plus que la signature des ministres concernés pour que cet arrêté tant attendu par des centaines de salariés soit publié au journal officiel. Plus vite les ministres concernés signeront l'arrêté, plus vite les salariés concernés pourront quitter l'entreprise et bénéficier de l'ACAATA. (allocation cessation anticipée d'activité travailleurs amiante).

A l'APER, où le bureau s'est réuni ce mercredi 12 mai, nous allons réunir notre CA avec la mutuelle et les OS d'ici quelques jours. Ensemble, on va organiser dans les semaines qui suivent une réunion d'information en direction des salariés sur les démarches à effectuer pour bénéficier d'un départ anticipé dans le cadre de l'ACAATA.

Cette réunion se tiendra certainement dans une salle du comité d'entreprise de Renault-trucks Lyon en présence de nos avocats afin de répondre à toutes les questions que se posent les salariés.

Renault Trucks doit embaucher pour remplacer tous les travailleurs concernés par ce départ anticipé.

Nous vous rappelons que l'APER tient chaque 2^{ème} mercredi du mois des permanences : de 12h à 13h15 au CE sur Vénissieux et de 14h à 16h dans les locaux de la 525^{ème} mutuelle, place Steven Spielberg dans la cité Berliet.

Association et syndicats partenaires : 525^{ème} mutuelle, CGT, FO, CFDT, UGICT